



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.1003

OBJET : ACCOMPAGNEMENT DES INTERVENANTS DE L'AIDE A LA SCOLARITÉ -
CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ESPACE PÉDAGOGIE FORMATION FRANCE (EPFF) -
ATTRIBUTION DE SUBVENTION.

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Eric CHEVALIER, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Hervé GUERRERA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



07.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ACCOMPAGNEMENT DES INTERVENANTS DE L'AIDE A LA SCOLARITÉ - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ESPACE PÉDAGOGIE FORMATION FRANCE (EPFF) - ATTRIBUTION DE SUBVENTION. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Au vu de l'évolution du paysage éducatif depuis 2008 (*mise en place de l'aide personnalisée dans les écoles, l'accompagnement éducatif pour les collégiens...*), la Ville a soutenu, en 2009, une formation à visée parentale à destination des acteurs socio-éducatifs afin de les aider à mieux identifier, appréhender et prendre en compte les besoins et attentes des parents d'enfants scolarisés.

Cette sensibilisation, proposée et mise en oeuvre par une association spécialisée dans l'aide à la fonction parentale (*Espace Pédagogie Formation France -EPFF*), a rencontré un vif succès auprès de nombreux intervenants de l'accompagnement à la scolarité (*une dizaine de stagiaires en moyenne par séance*).

Six sessions ont été mises en place autour de thèmes tels que :

- La scolarité des enfants ou comment expliquer aux parents le système scolaire, les cycles, l'organisation de l'école,
- La parentalité ou la manière d'améliorer les rapports parents -enfants, l'approche de l'Europe dans le domaine des apprentissages ou le " Family Learning ".

Les accompagnateurs bénévoles et salariés ont ainsi pu parfaire leur soutien auprès des parents en acquérant des outils pratiques comme " le cahier de vie et des compétences ".

En égard au bilan qualitatif de cette action, nous vous proposons de poursuivre et d'intensifier durant l'année scolaire 2010-2011 la démarche initiée.

Les nombreux ateliers proposés auront pour objectif de construire des outils avec les accompagnateurs pour l'animation de groupe de " parents " en difficulté face à la scolarité de leurs enfants et se déclinera sur huit demi-journées.

Afin d'en permettre le suivi et l'évaluation, je vous propose d'établir une convention de partenariat avec cet organisme assortie d'une subvention d'un montant de 2 400 €.

Cette proposition a été validée en date du 07 septembre 2010

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **ATTRIBUER une subvention d'un montant de deux mille quatre cents euros (2 400 €) à l'Espace Pédagogie Formation France ;**
- **ADOPTER la convention d'objectifs, présentée en annexe ;**
- **AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent ;**
- **DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire N° 9220 6574 1324 qui présente les disponibilités suffisantes.**

**2010.1003 - ACCOMPAGNEMENT DES INTERVENANTS DE L'AIDE A LA SCOLARITÉ -
CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ESPACE PÉDAGOGIE FORMATION FRANCE (EPFF) -
ATTRIBUTION DE SUBVENTION.**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION ESPACE PEDAGOGIE FORMATION FRANCE

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, habilité aux fins des présentes, par délibération du Conseil Municipal du

ET,

L'Association Espace Pédagogie Formation France (EPFF), domiciliée 93, rue Paradis 13 006 Marseille

Préambule

Afin de poursuivre et d'intensifier la formation à visée parentale mise en place en 2009 à destination des accompagnateurs scolaires bénévoles et salariés, la Ville souhaite apporter son soutien à la démarche initiée par l'EPFF.

ARTICLE 1- OBJET

La présente convention a pour but d'aider les accompagnateurs à répondre plus efficacement aux besoins des parents rencontrant des difficultés dans leur rôle éducatif.

ARTICLE 2- PARTICIPANTS- EFFECTIFS

Les modules de sensibilisation s'adressent à tous les intervenants de l'accompagnement à la scolarité (une vingtaine environ) et notamment ceux chargés de mobiliser, d'accompagner et d'orienter les parents.

Des parents seront éventuellement associés à certains modules.

ARTICLE 3- CALENDRIER ET CONTENU

Huit séances, une par mois à partir de Novembre 2010 et jusqu'en Juin 2011.

Il est envisagé :

- un travail sur la maîtrise de l'attention, de la mémorisation, l'aide individualisée à l'apprentissage (Apprendre à Apprendre), les modes d'apprentissage, la médiation, le développement de l'intelligence et l'apprentissage, les stades de développement de l'enfant,...
- tout en travaillant l'émergence d'un projet commun qui maille les relations entre structures grâce à des modes d'animation et de prise de décision issus des modèles européens les plus récents.
- Et qui peut concerner la mise en place d'outils adaptés à des situations précises, ou des pratiques communes à partir d'échanges ou d'analyse des pratiques...

ARTICLE 4- LIEU DE L'ACTION

La Ville mettra à disposition de l'association un lieu adapté et le matériel pédagogique nécessaire aux séances de formation.

ARTICLE 5- ENCADREMENT

Personnel de l'EPFF expérimenté et qualifié dans l'action à visée parentale.

ARTICLE 6- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2010-2011.

ARTICLE 7- EVALUATION

Des instances d'évaluation et de suivi du projet seront organisées par l'EPFF en associant les partenaires.

ARTICLE 8- MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention est de deux milles quatre cent euros (2400€) pour toute la durée de la formation.

ARTICLE 9 – ASSURANCE

L'EPFF est tenue d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à ses intervenants.

Fait à Aix en Provence, le

Le représentant de la Ville

L'Adjoint délégué à la Politique de la Ville

Le représentant de l'Association